Cfdt:
DÉFENSE
S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

MCO Aéro
SIAE

Le 4 décembre, les organisations syndicales, reçues par le cabinet de la ministre, ont fait part de leurs inquiétudes sur le devenir du SIAé. Une évolution de son statut est en effet préconisée par l'IGA Chabbert en conclusion d'un audit du MCO Aéronautique étatique qui lui a été commandé par la ministre.

Le 5 décembre, faute de véritables décideurs en face de nous, nous avons quitté le CTR Air après lecture de notre déclaration liminaire.

AYEZ CONFIANCE NOUS DIT-ON « LES YEUX DANS LES YEUX ».

LES PROMESSES N'ENGAGENT QUE CEUX QUI LES ÉCOUTENT

Lors de notre rencontre avec le conseiller industriel qui s'est tenue le 4 décembre, celui-ci, accompagné du conseiller social, nous a présenté dans les grandes lignes les préconisations du rapport Chabbert. Il nous a été confirmé que l'ensemble du MCO Aéronautique devait être traité globalement.

En préambule, le conseiller a tenu à insister sur la forte impression d'engagement et de compétence qu'il avait eue en rencontrant les personnels du SIAé. Il nous a dit aussi que le rapport de l'IGA Chabbert n'engageait aucunement la ministre, et que pour l'instant aucune orientation n'était prise au niveau gouvernemental. Voilà pour la pommade et les propos rassurants.

Qu'en est-il du fond du problème?

Le rapport Chabbert préconise quatre axes de progrès pour le MCO Aéro

Amélioration de la Gouvernance haute en confiant la responsabilité au CEMAA ;

Le renforcement de la SIMMAD par des compétences d'ingénierie ;

Délimitation claire des niveaux de maintenance, niveau de soutien industriel et niveau de soutien opérationnel (NSI, NSO) des travaux réalisés par les forces ;

Evolution statutaire du SIAé, vers le statut juridique d'Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial.

Nous nous concentrerons sur le SIAé, principal employeur de personnels civils. Le moins que l'on puisse dire et qu'aujourd'hui l'avenir statutaire du service est incertain. Entre les annonces officielles et les informations que l'on obtient par la bande, que doit-on penser ? En quoi et en qui doit-on avoir confiance quand on sait que la transformation du SIAé, engagée en 2008, avait pour objectif final de lui faire totalement quitter le giron étatique, ou en d'autres mots d'en faire une société anonyme ?

La deuxième étape de la transformation n'a jamais été atteinte, heureusement, mais n'est-ce pas sur cette voie que l'on veut nous réengager ? Le conseiller de la ministre nous jure le contraire les « yeux dans les yeux » et nous ne nous permettrons pas de douter de sa bonne foi. Mais, les OS ont sur lui l'avantage de l'expérience et de la durée, il ne sera plus là sans doute quand un de ses successeurs nous dira *« je comprends que ce n'était pas la promesse qui vous avait été faite, mais c'est le conseil d'administration de l'EPIC qui décide »* et basta.

A ce jour les annonces sur l'évolution du SIAé permettent d'anticiper quatre possibilités qui vont du retour en zone budgétaire à la transformation en société anonyme, en passant par le maintien en compte de commerce ou par la transformation en Établissement Public à Industriel et Commercial.

A l'heure actuelle, le compte de commerce est dans le collimateur de la cour des comptes et de la direction du budget. C'est à peu près le seul argument objectif que l'on puisse entendre, et encore…

Pour le reste, le rapport Chabbert identifie

des problèmes de gouvernance en compte de commerce qui seraient synonymes d'une mort à petit feu du SIAé. Qu'à cela ne tienne, changeons la composition du conseil de surveillance pour la rendre compatible avec une gouvernance digne d'un véritable opérateur industriel…tant qu'il reste étatique cela nous va.

Dans ce flou artistique, la *CFDT* Défense estime que les informations connues aujourd'hui ne sont pas suffisantes pour nous prononcer fermement sur ce que devrait être le statut du SIAé. Le retour en zone budgétaire et la transformation en société anonyme sont cependant des pistes que nous rejetons fermement. Nous pensons que des améliorations sont possibles sous le statut actuel du service en particulier dans sa gouvernance et sa relation avec la SIMMAD. De plus, le basculement en EPIC n'est pas une fin en soi et ne permettrait pas de régler à lui seul l'amélioration du taux de disponibilité qui est actuellement de 44% sur l'ensemble du parc.

Ce 5 décembre, le CTR AIR s'est réuni mais face à l'absence des principaux interlocuteurs (DC SIAé et DC SIMMAD) pour répondre aux interrogations des élus, la *CFDT* a quitté la séance après lecture des déclarations liminaires.

Ce même jour, l'IGA Chabbert a présenté son rapport au comité ministériel d'investissement (CMI), et les états-majors ont exposé leur point de vue.

Madame la ministre et son staff extrairont de tout ça des axes stratégiques d'évolution du MCO Aéronautique qu'elle annoncera elle-même, solennellement, à l'occasion d'un discours le 11 décembre prochain sur la base aérienne d'Evreux.

Sachez déjà, madame la ministre, que la CFDT Défense s'opposera à toutes les solutions qui ne garantiront pas l'avenir des agents et de l'emploi sous statut. Nous nous opposerons aux solutions qui ne garantiront pas la pérennité du lien privilégié entre l'Etat et son Service Industriel. Nous insisterons pour que l'Etat, par l'intermédiaire de la SIMMAD assure un plan de charge pérenne au SIAé et pas nécessairement sur les flottes vieillissantes. L'attribution de charge sur les nouvelles flottes (NH90, A400M, MRTT…) est pour nous vitale pour le développement industriel du service.

Pour la CFDT Défense, le SIAé doit rester un maintenancier industriel étatique.